

APPEL D'OFFRES

CMEP Algéro-Français

Programme Hubert Curien - Tassili 2013

Présentation

Le Partenariat Hubert Curien (PHC) TASSILI soutient la coopération scientifique franco-algérienne. Il vise en particulier à favoriser l'aide aux jeunes chercheurs (doctorants). Il est financé par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes français et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique algérien.

Il est placé sous la responsabilité du Comité Mixte d'Evaluation et de Prospective (CMEP), composé d'experts des deux pays.

Seront éligibles uniquement les projets déposés par les deux parties, par la partie française en ligne sur le site de EGIDE et par la partie algérienne auprès de l'organe de tutelle algérien (Bureau CMEP / MESRS).

Un appel d'offres spécifique « PHC Maghreb » sera diffusé pour les projets multilatéraux impliquant des partenaires dans les trois pays du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc).

Type de projets concernés

-Les projets s'inscrivent dans le cadre de la coopération bilatérale entre l'Algérie et la France et à ce titre sont financés par les deux pays.

-L'objectif du programme est de promouvoir le développement d'une coopération scientifique de haut niveau s'appuyant sur la recherche et la formation par la recherche dans le cadre d'une collaboration entre deux équipes partenaires issues des universités, des grands établissements ou organismes de recherche. **Pour la partie algérienne, le projet doit être domicilié dans un établissement universitaire sous tutelle du MESRS.**

-Le PHC-Tassili vise en particulier à favoriser l'aide aux jeunes chercheurs, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas encore soutenu de thèse. On retiendra la formule de la co-direction et/ou de la co-tutelle pour laquelle les co-directeurs algérien et français s'entendent sur les sujets de thèse et sur les parties du travail qui doivent être réalisées dans chacun des deux pays. Les deux co-directeurs participent évidemment au jury de soutenance.

-Tous les aspects de la recherche et développement sont concernés : La formation, la recherche, la valorisation et le transfert technologique. Un partenariat peut développer un ou plusieurs de ces aspects.

- La coopération encourage le regroupement des équipes de recherche travaillant sur des thèmes voisins et/ou complémentaires en vue de la constitution d

Critères concernant les projets

-Sont exclues de l'appel d'offres 2012, les équipes qui ont encore un partenariat en cours ou dont le projet s'est terminé en 2011.

-Il n'est pas possible d'être responsable de plus d'un projet et une même équipe ne peut participer simultanément à plusieurs projets dans le cadre du partenariat Tassili. Les responsables du projet doivent être de rang magistral ou pour la partie française être au moins "Habilités à Diriger des Recherches".

-Seront sélectionnés en priorité les projets présentés par des équipes algériennes reconnues, appartenant à un laboratoire agréé et dont les activités de recherche s'inscrivent dans le cadre des Programmes Nationaux de Recherche (P.N.R.) définis par l'Algérie.

Critères concernant les projets

-Les projets de partenariats seront sélectionnés sur la base de l'excellence scientifique et des priorités thématiques qui ont été définies, lors de la réunion annuelle du CMEP, en concertation avec les organes de tutelle. Sont concernés :

a) Les projets de recherche intégrant un enseignement orienté vers la formation tant professionnelle que doctorale.

b) Les projets portant sur les thématiques suivantes :

- STIC : Informatique – Mathématiques et Mathématiques appliquées
- Biotechnologies : Santé – Agriculture – Environnement
- Sciences économiques, financières et de gestion
- Risques naturels et technologiques – Sismologie et génie parasismique
- Ressources en eau : Production, Traitement, Distribution
- Environnement
- Energies renouvelables et développement durable
- Sécurité alimentaire
- Architecture urbaine et rurale et nouvelle spatialité
- Lettres – Sciences humaines et sociales
- Sciences médicales

c) Les projets ayant une portée en terme de valorisation et/ou de soutien au développement, dans le domaine notamment des activités socio-économiques, sont encouragés.

Les établissements sont encouragés à s'associer et à travailler sur un projet commun afin de permettre aux jeunes équipes de participer au programme et de mettre en place des réseaux

Le CMEP donnera une priorité aux projets comportant codirections ou cotutelles de thèses. L'Algérie a pris des dispositions réglementaires pour que les cotutelles institutionnalisées puissent désormais constituer la règle en matière de direction de thèse. **Dans cet esprit il**

conviendra de détailler les projets de thèse en cotutelle ou en codirection dans la présentation du projet. Leur nombre sera un élément important de l'évaluation.

Comité de sélection des projets

-L'expertise des projets est faite, pour la partie algérienne, par des experts désignés par les autorités de tutelle algérienne du CMEP (MESRS).

-Pour la partie française, l'expertise est faite d'une part par les experts mandatés par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et par les experts désignés par le co-président français du comité. Ce dernier synthétise l'expertise française à soumettre au CMEP.

-La décision finale d'expertise est prise lors des sessions du CMEP en formation mixte franco-algérienne plénière.

-Le classement final est établi par le Comité mixte franco-algérien lors de la réunion annuelle. Ce classement est fait selon les critères et les orientations arrêtés annuellement par le comité mixte.

-Les propositions classées sont soumises pour financement aux organismes de tutelle qui arrêtent la liste des programmes Tassili retenus, compte tenu de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée.

Modalités de fonctionnement et de suivi de projets sélectionnés

-La durée d'un accord-programme est de 3 à 4 ans et ne peut être prolongée.

-Le programme associe des équipes algériennes et françaises de taille comparable travaillant sur un projet de recherche commun, coordonnées par les responsables algériens et français promoteurs du projet.

-Les financements sont accordés sur une base annuelle. Ils doivent être impérativement consommés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année concernée et ne sont pas reportables sur l'exercice suivant.

-Le partenariat ajoute, aux ressources humaines et matérielles des établissements, des moyens supplémentaires :

- Une mission d'une semaine en France pour le responsable algérien.
- Des allocations de séjour scientifiques en France pour les chercheurs algériens séniors (en général 2 semaines par an et par projet).
- Des allocations de séjours scientifiques en France pour des chercheurs juniors (en général 2 à 4 mois par projet).
- Une mission d'une semaine en Algérie pour le responsable français.

-L'accord-programme fait l'objet d'une évaluation annuelle par le CMEP (les chefs de projets transmettent un bilan annuel d'activité au plus tard le 1^{er} décembre de l'année en cours).

-Une évaluation à mi-parcours(au terme de la 2^{ème} année) est faite par les experts du CMEP, sur la base de l'utilisation des moyens alloués et l'indication des publications et communications communes produites par le partenariat.

Modalités pratiques de soumission des projets

- Lancement de l'appel d'offres : **07 mars 2012**
- Date limite de dépôt des candidatures : **20 mai 2012**
- Réunion du comité mixte de sélection des projets : **Fin octobre 2012**
- Début des projets retenus : **Janvier 2013**

Modalités pratiques de candidature

-Le chef de projet français saisit et dépose le dossier de candidature en ligne sur le site d'Egide.

-Le chef de projet algérien dépose le dossier auprès des chefs d'établissements qui le transmettent au MESRS- Sous- direction de la Formation Doctorale DPGRF. (Bureau CMEP) Les propositions doivent obligatoirement porter les signatures requises.

-Avant de valider sa candidature le chef de projet doit avoir obtenu tous les **accords nécessaires** : directeur de laboratoire, chef d'établissement, co-directeur de thèses, personnes impliquées dans le

-La réponse à l'appel comprend trois parties :

- **Les acteurs du projet**
- **La description du projet** : (descriptif, objectifs, sujets de thèses, résultats espérés...). Le chef de projet distinguera discipline de recherche et domaine applicatif et donnera en annexe, tout complément ou document jugés nécessaires pour l'information des experts évaluateurs.
- **Les moyens du projet** : (ressources humaines matérielles existantes, moyens demandés...

-Dans la partie "Description du projet", vous n'oublierez pas d'indiquer :

* la part de formation par la recherche avec le nombre, et les noms des membres du projet en formation diplômante avec le niveau visé (priorité aux doctorants), avec description du projet de thèse (sur une page maximum) et nom du postulant (si connu).

- les liens éventuels du projet avec le tissu socio-économique
- En annexe un tableau synthétique présentant le calendrier d'exécution et l'apport de chaque partenaire au déroulement du projet.
- Dans la partie "Financement", les moyens demandés en mobilité sont à exprimer en jours.
- Dans les dossiers concernant les membres des équipes, il vous est demandé de présenter le parcours scientifique du chercheur sous forme d'un résumé d'une page et les 5 dernières publications importantes en rapport avec le projet.

Les experts du programme se réservent le droit de ne pas examiner les dossiers qui ne comprendraient pas ces documents.

Contact

M. Sadek NOUAR
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Sous Direction de la formation doctorale- DPGRF –
Tél. / Fax : 00 213 21 91 28 63
Mél : nouar_sadek@yahoo.fr

Mr. AHNOU – Lies
Assistant Bureau CMEP
Cmep_mesrsdz@yahoo.fr

11 Chemin Doudou Mokhtar
Ben Aknoun
16000 Alger

NB : Une copie du projet peut être transmise par courrier électronique, en attendant l'envoi du document du projet visé par l'université.